



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE

Compte-rendu de la réunion mardi 13 octobre A 17H30

Salon de Guise – Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

1. Saison sportive 2019 – 2020 : accompagnement des clubs par la ville.
2. Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.

-
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Guy REISS, Adjoint Délégué

Assistaient également à la Commission :

- Madame Patricia ARNOLD, Adjointe au Maire, membre titulaire
- Madame Yvette MASSON-FRANZIL, Conseillère Déléguée, membre titulaire
- Monsieur Mammam MEHALIL, Conseiller Délégué, membre titulaire
- Monsieur Sébastien MARX, Conseiller Municipal, membre titulaire
- Monsieur Timothée BOHR, Conseiller délégué, membre suppléant

Assistaient également à la Commission :

- Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint
- Madame Martine GAULARD, Chef de service Développement des Pratiques sportives
- Monsieur Alexis BESSE, Chargé de mission
- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Anne Claire MANGEL, Directrice Adjointe de Pôle

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Madame Anne STEMART, Adjointe au Maire, membre suppléant
- Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint Délégué, membre titulaire
- Madame Chanthy HO, Conseillère Déléguée, membre suppléant
- Madame Danielle BORI, Conseillère Déléguée, membre titulaire

La séance s'ouvre à 17h30.

1^{er} point : Saison sportive 2019-2020 : accompagnement des clubs par la Ville.

Afin de donner aux clubs sportifs les moyens d'assurer une continuité dans leur fonctionnement notamment en cette période difficile de crise sanitaire et de les accompagner dans leur plan de relance, la Ville de Metz met en place un système d'avance sur la saison sportive 2020-2021 pour permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants. Ce dispositif prévoit pour les associations participant aux divers championnats et/ou bénéficiant d'une subvention annuelle d'un montant minimum de 15 000 €, l'attribution exceptionnelle d'un acompte qui viendra compléter l'aide au démarrage versée comme chaque année en juillet dernier. Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2020-2021 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en janvier prochain (viendront en déduction l'aide au démarrage et cet acompte proposé).

Par la mise en place de cette initiative, la Ville marque ainsi sa volonté d'accompagner les clubs de manière concrète et efficace en opérant une meilleure répartition du versement des subventions de fonctionnement qui permettra aux associations sportives de conserver une situation financière plus saine en période de crise sanitaire.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 24 associations sportives mentionnées ci-dessous, une avance exceptionnelle sur la saison sportive 2020-2021 représentant pour chaque club près de 9 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville en 2020. Le montant total des subventions versées s'élève à 121 500 € :

Sport élite	60 200 €
Sport de haut niveau	40 700 €
Sport amateur	20 600 €

Monsieur Sébastien MARX souhaite savoir si les montants proposés correspondent à une demande précise des clubs sportifs et si des difficultés financières particulières ont été évoquées par ces associations.

Monsieur Guy REISS précise que les montants n'ont pas été déterminés par une demande des clubs sportifs dont les difficultés financières éventuelles ne pourront être réellement évaluées qu'au cours de la prochaine saison sportive.

Il est par ailleurs précisé qu'il s'agit d'une avance sur la subvention 2020/2021 qui sera déduite tout comme pour les aides au démarrage de la saison qui ont fait l'objet d'un vote en juin 2020.

Rapporteur : Monsieur Guy REISS

2^{ème} point : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.

Dans le cadre de l'accompagnement à l'initiative et à l'engagement des jeunes messins de 11 à 30 ans, la Ville de Metz soutient et valorise les projets portés ceux-ci. Animé parmi un ensemble de partenaires institutionnels, associatifs et économiques, le dispositif Projets Jeunes permet à cet effet l'attribution de bourses et parrainages, offre une aide à la méthodologie de projet, à la recherche de partenaires, à la mise en réseau, à la communication.

L'objectif est de permettre aux jeunes messins, individuellement ou collectivement, de devenir des acteurs de leur territoire dans tous les domaines de la vie de la cité : éducation, culture, sport, économie, solidarité. Il s'agit également d'encourager la prise d'initiative, d'accompagner les jeunes publics vers l'autonomie et enfin de promouvoir les jeunes talents messins, contribuant ainsi au rayonnement de la ville.

Lors du jury du 7 octobre 2020, sept porteurs de projet messins ont été déclarés lauréats "Projets Jeunes" :

- Maxime POLETTI pour la mise en oeuvre d'ateliers de musique.
- Axelle KIRCH pour la réalisation d'une série de podcasts sur l'histoire des vêtements iconiques
- Mylène CASTELAIN pour la création du label associatif Coco Machine.
- Virginie COLIN pour la création de l'association sportive "Patine Slide".
- Emmanuel ABDUL pour l'enregistrement d'un premier album de qualité professionnelle avec sa formation "Bruine".
- Gaëlle COURSON-PROVILLE pour l'ouverture d'un tiers lieu pour l'insertion professionnelle et social des femmes.
- Adrien ANESE pour la réalisation d'un clip musical promouvant Metz.

Il est proposé, pour chacun des projets évoqués, d'attribuer une bourse de 1 000 €, pour un montant total de 7 000 €.

- CRI-BIJ 2 000 € dont :

"MAO" de Maxime POLETTI 1 000 €

"Vêtements iconiques" d'Axelle KIRCH 1 000 €

- L'Assoc'Kiregale (Emmanuel ABDUL) 1 000 €
- Associations Patine Slide (Virginie COLIN) 1 000 €
- Association Coco Machine (Mylène CASTELAIN) 1 000 €
- Association Atelier 17.91 (Gaëlle COURSON-PROVILLE) 1 000 €
- Association BAMBOU (Adrien ANESE) 1 000 €

Monsieur Mammar MEHALIL demande vers qui orienter les jeunes porteurs de projet identifiés dans les quartiers. La réponse est d'orienter vers le service Jeunesse de la Ville.

Madame Yvette MASSON-FRANZIL pose la question de la composition du jury Projets Jeunes. Les commissions sont composées par les représentants des institutions, fédérations, associations et partenaires privés qui travaillent à l'accompagnement des porteurs de projet et financent les bourses.

Il est en outre posé la question de la participation des centres sociaux dans l'accompagnement des jeunes. Si la fédération des centres sociaux fait bien partie du club des partenaires, les structures de terrain ont des difficultés à libérer du temps à leurs animateurs pour qu'ils puissent œuvrer en ce sens.

Les associations accueillent majoritairement des jeunes de moins de 18 ans.

Rapporteur : Monsieur Bouabdellah TAHRI

Monsieur Guy Reiss souhaite ajouter un point d'information sur les Jeux Olympiques 2024 et présente les 4 sites messins ayant obtenu le label de Centre de Préparation aux Jeux :

- **Les Arènes** : Handball, Judo, Gymnastique artistique/rythmique et Trampoline
- **Le complexe Saint-Symphorien** : Tennis de table et Tennis de table paralympique
- **Le Plan d'Eau et la Moselle** : Aviron et Aviron paralympique
- **Le bassin de la Pucelle et la Moselle** : Canoë-kayak

La séance est levée à 18 heures